



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Santé

Dossier suivi par: JOME Laurent
Tel: 247 85510
Email: laurent.jome@ms.etat.lu

Monsieur le Ministre
aux Relations avec le Parlement
Service central de Législation
5, rue Plaetis
L-2338 Luxembourg



Luxembourg, le 17 octobre 2019

Réf. : 82dx7d6f9

Concerne: Question parlementaire n° 1207 du 16 septembre 2019 de Monsieur le Député Jean-Marie Halsdorf et de Monsieur le Député Georges Mischo

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la réponse du soussigné à la question parlementaire n° 1207 du 16 septembre 2019 de Monsieur le Député Jean-Marie Halsdorf et de Monsieur le Député Georges Mischo concernant la "Fermeture d'une pharmacie à Esch-sur-Alzette".

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération très distinguée.



Étienne SCHNEIDER
Ministre de la Santé





Réponse de Monsieur le Ministre de la Santé à la question parlementaire n° 1207 du 16 septembre 2019 de Monsieur le Député Jean-Marie Halsdorf et de Monsieur le Député Georges Mischo concernant la "Fermeture d'une pharmacie à Esch-sur-Alzette".

Il est exact que la concession d'une pharmacie établie à Esch-sur-Alzette est devenue vacante suite à la renonciation par le concessionnaire lui-même. Un appel en vue de l'octroi de ladite concession vient d'être publié en date du 7 octobre 2019 au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg. Les pharmaciens intéressés par la reprise de cette concession y sont invités à introduire leur demande auprès du ministère de la Santé pour le 6 novembre 2019 au plus tard.

En effet, dès qu'une concession devient vacante, son attribution à un nouveau concessionnaire se fait sur base des critères définis exhaustivement au règlement grand-ducal modifié du 27 mai 1997 relatif à l'octroi des concessions de pharmacie. Dès que les services du ministère de la Santé auront clôturé la procédure d'établissement du classement des candidats, la concession pourra être attribuée au candidat arrivé en première position, idéalement encore avant la fin de l'année.

En attendant la reprise de la concession, le service de garde est assuré, d'ici le 31 janvier 2020, de façon alternée par les autres pharmacies implantées à Esch-sur-Alzette.